SRM/M - PRÉPARER LE FUTUR

Objectifs

Bénéficier d'une aide financière afin de mettre en place un projet collaboratif dont l'ambition est de favoriser la réalisation :

- De concepts originaux pour valoriser l'image du domaine de la mobilité des marchandises;

- D'initiatives permettant le déploiement de nouvelles aptitudes;

- D'études de faisabilité technique, réglementaire ou d'opérationnalisation de nouveaux concepts;

- De tests opérationnels d'un prototype ou d'une solution originale.

Durée : 6 à 12 mois

Conditions d'éligibilité

Le projet soumis s'inscrit dans minimum une des huit thématiques de l'appel à projet :

- Logistique circulaire;

- Interopérabilité et sécurité des systèmes;

- Analyse et intelligence des données;

- Logistique et transports durables;

- Logistique urbaine;

- Efficience et sécurité du transport;

- Chaines de déplacement multimodales;

- Disponibilité des infrastructures au service des usagers.

Le projet réunit au minimum 2 partenaires au sein d'un consortium.

Dans le cas des études de faisabilité ou de test opérationnel d'une solution originale, au moins une PME wallonne fera partie du partenariat.

Seuls les partenaires du projet établis et actifs en Wallonie au travers de leur siège social ou d'un siège d'exploitation peuvent être financés dans le cadre du présent appel à projets.

Plus d'informations : ici.

Budget

Selon le type de projet, de 22 à 90 000 €

Bailleur de fonds

- **SPW EER**

Mots-clés

Efficacité énergétique | logistique | Science des données | Sécurité | Systèmes embarqués | Technique | Transport

Contacts SynHERA

- Yves LACCROIX (laccroix.y@synhera.be)

Critères de sélection

Pertinence du projet (pondération : 40%)

Adéquation du projet avec les objectifs de l'appel à projet

Caractère innovant du projet

Contribution aux objectifs environnementaux de la SRM/M

Adéquation du partenariat proposé

Faisabilité technique (pondération : 30%)

Adéquation des ressources mobilisées par rapport aux objectifs

Adéquation du budget de mise en œuvre

Adéquation du planning de mise en œuvre

Identification des risques durant la mise en œuvre et proposition de solutions

Viabilité économique (pondération : 30%)

Pérennisation du projet après l'appel à projet

Réplicabilité du projet

Création de valeur économique, d'emploi et impact environnemental à long terme